

Les syndicats appellent l'ONU et les gouvernements à intensifier leur action contre le racisme (26.9.11)

Bruxelles, le 23 septembre 2011 (CSI En Ligne) : Le mouvement syndical international a lancé un appel à l'ONU et à ses pays membres à l'occasion d'une Conférence de haut niveau de l'Assemblée générale sur la lutte contre le racisme

<http://www.un.org/en/ga/durbanmeeting2011/resolutions.shtml> , leur enjoignant d'intensifier leur action contre le racisme et la xénophobie.

La Confédération syndicale internationale (CSI) et l'Internationale des services publics (ISP) ont présenté une déclaration commune <http://www.ituc-csi.org/commemoration-du-10o-anniversaire.html?lang=fr> à la conférence qui se tient dix ans après l'adoption de la « Déclaration de Durban ».

La déclaration relève l'insuffisance de l'action contre le racisme dans beaucoup de pays et souligne que la discrimination et la xénophobie s'exacerbent à mesure que la crise mondiale de la finance et de l'emploi s'accentue.

D'après Rudy De Leeuw, vice-président de la CSI et président de la centrale syndicale belge FGTB, qui représente la CSI au débat de l'ONU : « Les actes de racisme et de xénophobie ont très souvent un lien avec l'emploi. Les syndicats ont pour vocation de tenir les employeurs responsables du plein respect des normes nationales et internationales relatives à la non-discrimination et de promouvoir un climat de tolérance sur les lieux de travail. Nous devons accorder plus d'attention aux agences de travail intérimaire car bon nombre d'entre elles ont tendance à recourir à des pratiques particulièrement discriminatoires en matière d'embauche. »

Les syndicats sont activement engagés dans la lutte contre le racisme sur les lieux de travail. À ce titre, la présence de centrales syndicales nationales du Brésil, des États-Unis, d'Afrique et d'Europe à New York aujourd'hui témoigne de l'importance que cette question revêt aux yeux des organisations des travailleurs.

La déclaration conjointe CSI-ISP souligne que la Convention 111 de l'OIT <http://www.ilo.org/ilolex/cgi-lex/singlef.pl?query=011958111@ref&chspec=01> concernant la discrimination dans l'emploi, ratifiée par 170 pays, constitue un instrument puissant au service de la lutte pour l'égalité et la non-discrimination au travail ; nonobstant, des mesures urgentes doivent être prises pour améliorer sa mise en œuvre dans beaucoup de pays. D'autre part, elle appelle instamment les pays à ratifier et à mettre en œuvre les Conventions 97 <http://www.ilo.org/ilolex/cgi-lex/singlef.pl?query=011949097@ref&chspec=01> et 143 <http://www.ilo.org/ilolex/cgi-lex/singlef.pl?query=011975143@ref&chspec=01> sur les travailleurs migrants et la Convention des Nations unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille <http://www2.ohchr.org/french/law/cmw.htm> .

« À mesure que la crise économique mondiale s'aggrave, les risques de xénophobie, d'intolérance et de nationalisme croissent eux aussi de jour en jour et il appartient aux gouvernements de s'engager corps et âme dans la lutte contre ces tendances et de promouvoir la tolérance et la cohésion sociale », a déclaré Sharan Burrow, secrétaire générale de la CSI.

Pour consulter le programme de la Conférence :

<http://www.un.org/en/ga/durbanmeeting2011/schedule.shtml> .

La CSI représente 175 millions de travailleurs dans 305 organisations affiliées dans 151 pays et territoires.

Site web : <http://www.ituc-csi.org> et <http://www.youtube.com/ITUCCSI>
